



© Odile Nave - Maison de la jeunesse et de la culture de Corbeil-Essonnes



# DOSSIER

## Indispensable éducation populaire !

Réalisé par Dominique Bruneau, Isabelle Lacaton et Claudie Paillette

Avec plus d'un siècle d'existence, un maillage important du territoire national et l'implication passionnée de nombreux bénévoles, les mouvements d'éducation populaire sont des acteurs essentiels du vivre-ensemble.

Pourtant, le tissu associatif, qui s'adresse aux jeunes comme aux adultes, semble être au nombre des victimes collatérales de la réforme territoriale. L'éducation populaire devra-t-elle durablement faire les frais de choix économiques et sociaux à courte vue ? N'est-ce pas là un pari sur l'avenir du tissu social des plus risqués tant sont vastes ses champs de compétence et d'action ?

## Petit historique de l'éducation populaire



L'auberge Épi d'or de Bierville.

Le rapport de Condorcet d'avril 1792, intitulé « L'Organisation générale de l'instruction publique », est à l'origine du mouvement d'éducation populaire qu'il est bien difficile de définir, aujourd'hui encore. À travers deux axes : « l'instruction nationale et universelle pour tous les citoyens » et « l'instruction pendant toute la durée de la vie », Condorcet introduit la valeur civique et sociale de l'éducation, en proposant d'apporter à tous les citoyens l'instruction et le bien-être nécessaires pour participer activement à la vie de la société, et « établir entre les citoyens une égalité de fait ».

Les valeurs de l'éducation populaire se sont transmises au rythme des grands événements de l'Histoire et de l'évolution du système éducatif, mais les mouvements d'éducation populaire – qu'ils soient laïcs ou chrétiens sociaux –, ont été relancés sous le Front populaire par Jean Zay et Léo Lagrange, avec une nouvelle impulsion après la Résistance. De manière non exhaustive, parmi les principales organisations qui ont forgé ces valeurs, nous trouvons la Ligue de l'enseignement, la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa) et les Francas.

Les missions de l'éducation populaire, souvent assimilées aux activités complémentaires de l'École, offrent des champs d'action qui s'inscrivent dans des pratiques très diversifiées. Elles sont le fruit d'une lutte sociale pour l'émancipation de tous, et doivent être conduites dans un véritable partenariat avec les élus.

Comme l'écrivait Benigno Cacerès en 1964 dans son ouvrage *Histoire de l'éducation populaire* : « en ce temps où chacun de nous s'interroge sur les structures qui permettraient à notre pays de vivre une véritable démocratie, il n'est point utopique de croire que former les hommes pour les rendre plus conscients, c'est-à-dire plus libres, est sans doute un des moyens efficaces de préparer la société de demain ». Étonnamment actuel.

**C**ONSTRUITE STRATE APRES STRATE DEPUIS LE XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, la notion d'éducation populaire a imprégné tout le XX<sup>e</sup> siècle et les mouvements de jeunesse, qu'ils soient d'origine confessionnelle ou politique.

Le terme « populaire » convoque le peuple comme élément de la Nation, mais renvoie également aux « classes populaires ». Car l'éducation populaire s'adresse évidemment à tous, mais se doit d'atteindre ceux qui peinent, pour des raisons sociales, à atteindre certaines expressions de la culture et à manifester leur présence dans la société. Elle reconnaît donc à chacun la volonté et la capacité à progresser, et ce, quel que soit l'âge. Mais l'éducation populaire est également le lieu de l'apprentissage ou de l'exercice de la démocratie. En effet, la plupart des mouvements d'éducation populaire articulent trois démarches démocratiques : démocratie parlementaire, démocratie participative et démocratie directe. La vie de ces associations à but non lucratif, avec un projet clair et défini, permettent d'irriguer le tissu social de pratiques démocratiques et de former à ces démarches les citoyens en devenir. Participer à des assemblées générales, élire des mandants, faire fonctionner la coopération, porter des projets, autant de compétences citoyennes que les mouvements d'éducation populaire permettent de construire. C'est d'ailleurs aussi pour cette raison que certaines de ces associations sont sollicitées pour participer, entre autre, à la formation des élèves-délégués. Mais au-delà de la jeunesse, l'éducation populaire s'adresse bien à l'ensemble de la société, en contribuant à animer la vie sociale et culturelle dans les territoires ruraux comme urbains.

### L'ÉDUCATION POPULAIRE, COMPLÉMENT DE L'ÉCOLE

Aux enfants et aux jeunes, les mouvements d'éducation populaire proposent par exemple une aide aux devoirs, en complément du travail des enseignants des premier et second degrés. Il s'agit là d'une façon alternative d'accompagner les élèves, mais aussi de les intéresser aux apprentissages et à l'École, parfois même de les réconcilier avec l'institution scolaire. Et l'on se prend dès lors à souhaiter que l'implantation soit la plus forte dans les secteurs difficiles, car on le sait : ces

**1792** Rapport de Condorcet sur l'instruction publique (finalité civique de l'éducation).

**1881** Création de l'École républicaine.

**1884** Loi Waldeck-Rousseau actant la création des syndicats et des bourses du travail.

#### RÉVOLUTION

#### FIN XIX<sup>e</sup> Mouvements associatifs et syndicaux

**1866** Création de grandes associations laïques : association polytechnique, association philotechnique et Ligue de l'enseignement.

#### ANNÉES 20-30 Mouvements de jeunesse

**1926** Création de la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne).  
**1929** Création de la JAC (Jeunesse agricole chrétienne).  
**1930** Création de la Ligue fr. pour les auberges de jeunesse (d'inspiration catholique).



**Le Foyer de la Paix à Bierville**, sur la commune de Boissy-la-Rivière dans l'Essonne, a été inauguré en août 1930. Château et domaine de Bierville, achetés en 1921 par Marc Sangnier, un des pionniers en France des Auberges de jeunesse, ont été légués à la CFTC, devenue CFDT en 1964. C'est aujourd'hui un centre de formation syndicale.

mouvements contribuent eux aussi largement à la cohésion sociale...

## LES POUVOIRS PUBLICS DOIVENT RENOUVELER LEUR CONFIANCE ENVERS L'ACTION DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Les associations organisent également les loisirs extrascolaires. Au travers des activités proposées, elles développent, chez les enfants et les jeunes, leur aptitude à vivre ensemble, à s'écouter et à confronter leurs idées, notamment en public. À vivre sereinement en société en somme...

Ces positionnements de l'éducation populaire en font donc un partenaire incontestable de l'École qui ne pourrait à elle seule porter les valeurs communes. Indéniablement, les événements récents sont venus rappeler la nécessité de ce partenariat, pour porter ensemble des valeurs comme celle de la laïcité...

### VICTIME COLLATÉRALE DES RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES ?

Les difficultés que rencontre aujourd'hui l'éducation populaire sont pourtant nombreuses. Largement financées par le passé, les associations ont été parmi les premières victimes de la réduction des dotations attribuées aux collectivités territoriales, au point de mettre leur existence même en péril. Comment pérenniser leurs actions si les moyens financiers et humains ne sont pas en adéquation avec les besoins ? Comment maintenir des activités par ailleurs inaccessibles aux familles, notamment dans les zones

d'éducation prioritaire ? Sans une politique de la ville volontariste, les partenariats avec les classes, les séjours en classe de découverte, les journées patrimoine, les séjours vacances restent inabordable...

Reconnues institutionnellement par le ministère de la Jeunesse et des Sports, les fédérations d'éducation populaire sont indéniablement des partenaires privilégiés du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Culture et de la Communication. Ce lien, ancien et fort, entre État et éducation populaire doit être impérativement conforté. L'État, les collectivités et les pouvoirs publics doivent renouveler leur confiance envers l'action de l'éducation populaire, ce qui implique de préserver les aides dont les associations ont toujours bénéficié. Sont en jeu des actions communes de lutte contre l'illettrisme, de développement artistique et culturel (et par là même de curiosité intellectuelle), de création, de participation citoyenne... Les associations doivent pouvoir participer aux projets éducatifs de territoire (PEDT).

L'éducation populaire et les mouvements qui s'y rattachent sont, pour le Sgen-CFDT, des enjeux importants dans ●●●

**1936** Front populaire, accords de Matignon.  
**1937** Création des CEMEA (d'inspiration laïque).

**1948** Création de la Direction générale de la jeunesse et des sports et de la Fédération des MJC.

**1959** Création du ministère de la Culture.

**1998** « Rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire » à la Sorbonne.

**39-45**  
2<sup>e</sup> Guerre mondiale  
Résistance

**ANNÉES 50**  
Reconnaissance institutionnelle  
de l'éducation populaire

**1938** Création du CLAJ (Centre laïque des auberges de jeunesse).

**1943** Création clandestine des Francs (Francs et Franches Camarades) et de Peuple et culture.

**1953** Création d'un institut devenu l'Injep (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire).

**1968** Manifeste de Villeurbanne.



## Frédéric Cuignet \*

## “Les moyens engagés par le ministère sont ridicules face à l'enjeu”

\* CONSEILLER D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE (CEPJ) À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE À NANCY, FRÉDÉRIC CUIGNET EST DÉLÉGUÉ EN CHARGE DU SERVICE CIVIQUE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE.

## Quelles sont les relations entre le ministère de la Jeunesse et des Sports, et les mouvements d'éducation populaire ?

● C'est un long partenariat qui se traduit d'abord par une tutelle administrative, soit des structures (via l'agrément « jeunesse et éducation populaire »), soit des activités de loisirs éducatifs collectifs développées hors temps scolaire (périscolaire, mercredis, vacances). Mais cette tutelle administrative (déclaration, protection des usagers) ne se conçoit qu'en lien avec les objectifs éducatifs et l'organisation pédagogique de ces accueils collectifs de mineurs sur un plan qualitatif. Le ministère a également un rôle dans la formation des cadres : délivrance du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa), du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD), voire de diplômes professionnels. Enfin, il contribue à accompagner les pratiques des professionnels dans des domaines variés : lecture, activités sportives, éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), culture scientifique et technique, numérique et éducation aux médias, et maintenant laïcité et lutte contre les discriminations.

## Comment vois-tu l'insertion de l'éducation populaire dans les politiques éducatives territoriales ?

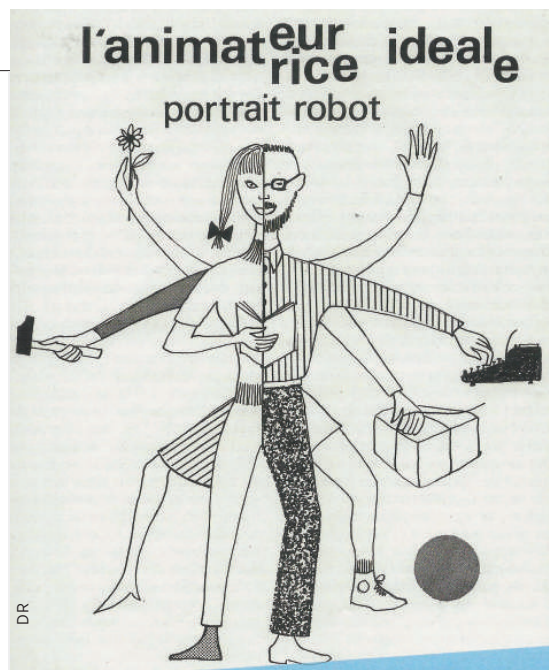
● Le « chacun chez soi » a longtemps dominé, avec peu de collaborations en dehors de dispositifs comme les contrats

éducatifs locaux (CEL), les projets éducatifs locaux (PEL), l'accompagnement éducatif. Signalons tout de même des exceptions locales comme les centres de loisirs associés à l'école (Claé) dans le Sud-Ouest. Mais le cœur de la réforme des rythmes, qui développe massivement un temps périscolaire encore plus imbriqué avec le temps scolaire, impose à tous de travailler localement, dans une école ou sur un territoire pour harmoniser les objectifs éducatifs, mettre les moyens en cohérence. Quels étaient les liens antérieurs entre la direction d'une école et celle du périscolaire en dehors de l'intendance ? Le développement des projets éducatifs territoriaux (PEDT), quasi obligatoires pour obtenir des financements, s'est fait à marche forcée. C'est pourtant bien du temps et de la concertation qu'il aurait fallu pour élaborer des objectifs partagés. La situation est encore plus complexe dans les territoires prioritaires où, au dispositif des PEDT, doit s'adjoindre ce qui était fait dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), de la réussite éducative, avec des remises en cause parfois.

## Et les moyens du ministère dans tout cela ?

● Très clairement, ils sont ridicules face à l'enjeu. Les budgets dont nous disposons (BOP 163 hors service civique\*) localement ont baissé de 60 % entre 2011 et 2016. Par ailleurs, les moyens humains ne suivent pas. Dans mon département, c'est une collègue CEPJ qui suit (entre autre) les près de 300 PEDT, là où la direction des services départementaux de l'Éducation nationale mobilise les quinze inspecteurs de circonscription. Enfin, l'orientation actuelle du ministre est de concentrer les politiques et les crédits sur les territoires prioritaires définis par le comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté (Ciec). Ces crédits, fléchés, « Politique de la Ville » irriguent moins les grands acteurs de l'éducation populaire, ce qui génère de grosses inquiétudes pour les secteurs ruraux.

\*Budget opérationnel de programme.



Dessin, reproduit dans le livre de Laurent Besse paru à La Documentation française (cf. bibliographie ci-dessous), qui figurait dans un dossier type de stage de formation d'animateurs permanents des loisirs et de l'enfance organisé par la Fédération nationale des Francas en 1966.



la construction de notre société. Complémentaires de l'École, ils sont ! Et complémentaires de l'École, ils doivent rester ! Ils sont une composante indispensable d'une société qui mise sur la culture, la connaissance et le vivre-ensemble, ils sont un espace complémentaire à l'Éducation nationale, ils sont une condition essentielle pour que chaque enfant trouve sa place dans la société de demain et participe à la vie sociale et politique. Car les valeurs véhiculées par l'éducation populaire ont depuis l'origine contribué à la construction politique de notre pays et notamment à marquer le débat démocratique. Faisons en sorte que cette action continue ! ●

Pour aller plus loin :

<http://www.cfdt.fr/dossier-education-populaire>



## Bibliographie

Benigno Cacérés, *Histoire de l'éducation populaire*, Éditions Le Seuil, 1964.

Laurent Besse, *Construire l'éducation populaire. Naissance d'une politique de jeunesse (1958-1970)*, La Documentation française, 2014. — *Les MJC, de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes, 1959-1981*, Presses universitaires de Rennes, 2008.

F. Tétard, D. Barriolade, V. Brousselle, J-P. Egret (coord. par), *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire (1918-1971)*, La Documentation française, 2010.